Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton déclenche les plans canicule

En raison des prévisions météorologiques annonçant l'arrivée d'une vague de chaleur d'une durée de plusieurs jours, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) déclenche les plans canicule des institutions sociosanitaires et des communes à partir de jeudi 18 juin. Les mesures prévues visent à renforcer la prévention, l'attention aux personnes les plus vulnérables et l'orientation rapide en cas de symptômes. La population est invitée à adopter dès maintenant les bons réflexes et à consulter les conseils disponibles sur www.vd.ch/chaleur.

Une vague de chaleur est annoncée dès jeudi et va se poursuivre au moins jusqu'au mardi suivant. Les températures nocturnes seront particulièrement élevées et la journée de lundi pourra atteindre des valeurs records pour un mois de juin. Le chef du DSAS déclenche les plans canicule des institutions sociosanitaires et des communes à partir de jeudi. Dans cette situation, les mesures prévues par le dispositif cantonal canicule sont les suivantes :

- Les communes activent leurs mesures de proximité auprès des personnes les plus vulnérables, notamment par des contacts téléphoniques et/ou des visites à domicile, selon les modalités prévues.
- La Centrale téléphonique des médecins de garde (0848 133 133) fournit des conseils de prévention, informe et oriente rapidement les personnes avec des symptômes ou des facteurs de risque.
- Les institutions sociosanitaires (EMS, CMS, Hôpitaux, ESE, etc.) renforcent les mesures de prévention et de protection de leurs patients, résidents, ou usagers.

Tout le monde est concerné : comment se protéger ?

Pendant les grandes chaleurs ainsi que les jours qui suivent, l'ensemble de la population est appelé à prendre les précautions suivantes :

- Garder la chaleur hors du logement ou chercher le frais ailleurs
- Se rafraîchir, p. ex. avec un linge mouillé ou un brumisateur
- Boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif
- Manger léger pour éviter l'augmentation supplémentaire de la température corporelle due à la digestion
- Privilégier les sorties, les activités physiques et le travail à l'extérieur aux heures

les plus fraîches et/ou se protéger du soleil.
- Protéger la peau et les yeux contre les effets des rayonnements UV en cas de sortie ou de travail à l'extérieur. Une attention particulière doit être portée aux enfants - il est fortement déconseillé de couvrir les poussettes.
- Prêter attention au risque de noyade, notamment par choc thermique, lors des loisirs aquatiques.

Le risque est plus élevé pour certains groupes :

- Seniors, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique somatique et/ou psychique, celles en situation de précarité socio-économique ou de handicap et/ou celles qui prennent des médicaments
- Personnes avec une autonomie réduite, à la maison ou en institution, qui peuvent avoir besoin d'une aide, de soins ou d'une surveillance accrue. Il appartient donc à chacun, famille, proche, voisin, et/ou professionnel sociosanitaire, d'être attentif et de faire preuve de solidarité.

Le site www.vd.ch/chaleur recense de nombreux outils et conseils utiles pour la population comme pour les professionnels du secteur sociosanitaire, les organisateurs de manifestations sportives, le personnel de structures de prise en charge d'enfants ou encore les communes. Il est par exemple possible d'écouter les conseils dans un podcast, de tester ses connaissances via un quiz ou de trouver une recette de boisson désaltérante parmi les solutions pour se rafraîchir.

Activités physiques et de loisirs à l'extérieur

Lors de manifestations sportives et d'activités physiques ou de loisir à l'extérieur, des précautions doivent être prises tant par les organisateurs que par les participants, y compris pour les individus entraînés. Pour les personnes qui travaillent à l'extérieur, en complément aux mesures de prévention usuelles, des aménagements des horaires de travail sont à prévoir, notamment en commençant l'activité plus tôt le matin si la commune l'autorise, en effectuant les tâches les plus dures à ce moment et en augmentant la fréquence et le nombre de pauses dans un lieu frais.

Savoir reconnaître les signaux d'alerte et agir

Les signaux d'alerte en cas d'atteinte à la santé liée à la chaleur sont : vertiges ou évanouissement, nausées ou vomissements, fatigue, maux de tête, courbature ou crampes, respiration rapide et rythme cardiaque élevé, soif extrême et urine de couleur foncée, voire absente. En cas de doutes sur l'état de santé, un appel au médecin ou à la CTMG au 0848 133 133 est recommandé.

Si un coup de chaleur survient, il s'agit d'une urgence vitale dont les signes supplémentaires sont une température élevée (> 40°C chez l'adulte ou > 38°C chez l'enfant), un état confusionnel, une difficulté à rester éveillé ou à répondre, la perte de connaissance, la peau rouge et sèche sans transpiration. Il faut alors appeler sans attendre le 144 et, en attendant les secours, mettre à l'ombre, découvrir et rafraîchir la personne atteinte, et la faire boire dans la mesure du possible.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 17 juin 2026

DSAS, Stéphanie Boichat Burdy, médecin cantonale adjointe, medias.sgdsas(at)vd.ch